



Mairie de BALLAISON

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 09/05/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 074-217400258-20250506-08\_PLUIHM\_REMA-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 8 – 06/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai, le Conseil municipal de BALLAISON dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SONGEON Christophe, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 29 avril 2025

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. LAGALISSE Clément, M. TRAIN Raymond, M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane, M. CARTILLIER Antoine,

ABSENT(E)S :

EXCUSÉ(E)S :

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

Mme GREGOIRE Corinne a donné pouvoir à M. TRAIN Raymond

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à M. LAGALISSE Clément

M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme RAPIN Christiane

Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe

A été élue secrétaire : Mme NEYROUD Michèle

Objet : INTERCOMMUNALITE – Arrêt du projet du PLUI-HM – Avis du Conseil municipal – Complément à la délibération n°5 du 1<sup>er</sup> avril 2025

Suite à la délibération n°5 du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025, apportant son avis favorable au projet de PLUI- HM, avec quelques remarques, Monsieur le Maire souligne qu'il serait nécessaire d'y apporter un complément, concernant l'OAP BAL1 au chef-lieu :

*« Le projet prévoit un gradient de densité de logements, avec installation de logements collectifs à proximité immédiate du chef-lieu, en R+1+c/att. maximum et une diminution progressive de la densité de logement, avec la distance au chef-lieu, au travers de logements intermédiaires en R+1+c/att maximum, permettant de faire la transition avec l'espace agricole ».*

- Il est nécessaire de prévoir uniquement des logements collectifs sur l'intégralité de l'OAP, terrain de 3100 m2 situé au cœur du chef-lieu. La transition avec l'espace agricole est maintenue avec la zone UC2 en contrebas de la parcelle.

*« Un arbre a été identifié au cœur de l'îlot et doit être préservé ».*

- Cet arbre identifié dans le plan général de localisation des OAP sur la commune n'est pas caractérisé comme arbre remarquable dans les documents graphiques du règlement du PLUI-HM. Sa position centrale sur la parcelle est gênante pour la construction de futurs constructions, il n'est donc pas nécessaire de le maintenir comme arbre « à préserver ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

- COMPLETE la délibération n°5 du 1<sup>er</sup> avril 2025 donnant un avis favorable au projet de PLUI-HM, avec quelques remarques,
- DEMANDE une modification de l'OAP BAL 1 comme suit :
  - Présence unique de logements collectifs et suppression des logements dits intermédiaires,
  - Suppression de l'arbre identifié et devant être préservé.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 07/05/2025  
Reçu en préfecture le 07/05/2025  
Publié le 09/05/2025  
ID : 074-217400258-20250506-08\_PLUIHM\_REMA-DE



Ballaison, le 6 mai 2025  
Le Maire,  
Christophe SONGEON

Secrétaire de séance  
NEYROUD Michèle

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Neyroud'.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christophe Songeon, written over the official seal.  
The official seal of the Mayor of Ballaison. It is circular and contains the text 'MAIRE DE BALLAISON' at the top, 'R.E.' in the center, and '74 (Haute-Savoie)' at the bottom. The seal is partially obscured by the signature.